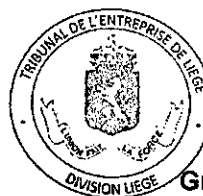




Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****19135225***

de

**02 OCT. 2019****Greffé****N° d'entreprise : 0839 398 309****Dénomination****(en entier) : TUBE ACCESS****(en abrégé) :****Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée****Adresse complète du siège : 4460 Grâce-Hollogne, Rue de l'Expansion 15****Objet de l'acte : MODIFICATIONS AUX STATUTS**

Il résulte d'un acte reçu par Maître Véronique de SAUVAGE VERCOUR, Notaire à Fexhe-le-Haut-Clocher, le 26 septembre 2019, en cours d'enregistrement, contenant l'assemblée générale extraordinaire de la Société Privée à Responsabilité Limitée "TUBE ACCESS", ayant son siège social à 4460 Grâce-Hollogne, Rue de l'Expansion 15, que les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Première résolution - Modification de l'exercice social.

L'assemblée générale décide de modifier l'article 18 des statuts concernant l'exercice social en le remplaçant par l'adoption du texte suivant :

"L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année."

Deuxième résolution - Prolongation de l'exercice social en cours.

L'assemblée générale décide de prolonger l'exercice social en cours jusqu'au 31 décembre 2019 conformément au nouvel article 18 des statuts.

Troisième résolution - Modification de l'assemblée générale annuelle

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts concernant les assemblées générales en le remplaçant par l'adoption du texte suivant :

"L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année le troisième mardi du mois de juin à dix-neuf heures au siège social ou à l'endroit indiqué dans la convocation."

Quatrième résolution - Mission au notaire soussigné d'établir et de déposer la coordination des statuts.

L'assemblée générale décide de donner la mission au notaire soussigné d'établir et de signer la coordination des statuts, conformément à la décision précédente, et d'assurer son dépôt au dossier de la société.

Toutes ces résolutions sont prises à l'unanimité.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE.

Maître Véronique de SAUVAGE VERCOUR, Notaire.

Déposé en même temps : une expédition de l'acte.



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/10/2019 - Annexes du Moniteur belge